

Séance du 31 mai 3011

L'an deux mil onze, le trente-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le 24 mai 2011, conformément à l'article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Monsieur SIELLER, Madame DELFAU, Madame BIGOT, Monsieur PITHOIS, Madame RICAUD (de la délibération n° 11-136 à la délibération n° 11-145), Madame GARDEY (de la délibération n° 11-135 à la délibération 11-143), Monsieur FEVRIER, Madame LEVEIL, Monsieur DUVAL, Madame QUINTIN, Monsieur DELAMARRE, Madame ANDRE, Monsieur HELIGON, Madame KIEFFER, Monsieur LE PORT, Monsieur LE FLOCH, Monsieur LE DIAGON, Monsieur THIBURCE, Madame HAMON, Monsieur GAUTIER et Madame PERRIN.

Etaient absents ou absents excusés : Monsieur LE PAGE (excusé, donne pouvoir à Monsieur SIELLER), Madame RICAUD (excusée, donne pouvoir à Monsieur LE DIAGON à la délibération n° 11-135), Madame GARDEY (de la délibération n° 11-144 à la délibération 11-145), Monsieur BALLARD (excusé, donne pouvoir à Madame LEVEIL), Madame PIANET (excusée, donne pouvoir à Madame DELFAU), Madame FLATTOT (excusée, donne pouvoir à Monsieur GAUTIER), Madame MOTEL, Madame CHERADAME, Madame MOUCHOUX (excusée) et Madame NICOT (excusée, donne pouvoir à Madame GARDEY).

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARRE.

Le Maire soumet le compte rendu du 26 avril 2011 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

N° 11-135

LOTISSEMENT LE DOMAINE DES GREES - TRAVAUX DE VIABILISATION - AVENANT N° 4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE LEMEE TP LOT N° 1 TERRASSEMENT VOIRIE

Par délibération n° 07-219 en date du 29 octobre 2007, le Conseil Municipal a notamment autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise LEMEE TP de Saint-Sauveur des Landes pour le lot n° 1 Terrassement voirie d'un montant de 850 059,25 € HT.

Par délibération n° 08-270 en date du 28 octobre 2008, le Conseil Municipal a notamment autorisé le Maire à signer un avenant n° 1 au lot n° 1 *Terrassement voirie* d'un montant de 35 473,65 € HT.

Par délibération n° 09-020 en date du 27 janvier 2009, le Conseil Municipal a notamment autorisé le Maire à signer un avenant n° 2 au lot n° 1 *Terrassement voirie* d'un montant de 19 225,50 € HT.

Par délibération n° 10-302 en date du 26 octobre 2010, le Conseil Municipal a notamment autorisé le Maire à signer un avenant n° 3 au lot n° 1 *Terrassement voirie* d'un montant de - 3 618,30 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux de viabilisation du lotissement, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

- a) remodelage de l'espace vert situé au cœur du lotissement nécessitant un apport de 500 m³ de terre végétale
- b) abaissement des trottoirs au droit des lots 43 et 44 (COOP DE CONSTRUCTION et HABITAT 35) suite aux modifications de programmes
- c) réalisation d'un bicouche devant les lots 11, 12 et 13 en attendant la réalisation de la voirie définitive liée aux travaux de viabilisation du lot n° 9
- d) reprise de trottoirs en enrobé rouge suite à dégradations
- e) travaux d'enrochement des têtes de noues principales, en blocs de schiste rouge
- f) mise à niveau d'ouvrages d'assainissement et de chambre téléphone.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 23 mai 2011,

Considérant l'*avis favorable* émis par la Commission d'Appel d'Offres le 23 mai 2011,

Propose :

- 1°) **d'accepter l'avenant n° 4** au lot n° 1 *Terrassement voirie* d'un montant de 21 488 € HT ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à le signer.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Autres types de contrat

N° 11-136

ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE JARDINS FAMILIAUX ET FIXATION DU LOYER

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune a aménagé dans le lotissement *le Domaine des Grées* le lot n° 45 pour des Jardins Familiaux destinés en priorité aux familles de Guichen - Pont-Réan ne disposant pas de terrains permettant une activité de jardinage et plus particulièrement à celles qui sont en habitat collectif social.

Pour permettre une gestion collective et une appropriation de l'espace aménagé, la Commune a souhaité mettre les jardins à disposition d'une association.

C'est ainsi que l'association des Jardins Familiaux de la Commune de Guichen a été créée en mai 2010.

Cette mise à disposition nécessite la passation d'une convention et la fixation du loyer.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 23 mai 2011, considérant les tarifs de location dans les autres communes, notamment celle de Bruz, **propose** :

- 1°) **de mettre à disposition** de l'association des Jardins Familiaux de Guichen, l'espace dénommé *Jardins Familiaux* comprenant quatorze parcelles de 91 à 154 m² de superficie soit 1 605 m², les allées et les espaces communs, à compter du 1^{er} juillet 2011 ;
- 2°) **de fixer le montant du loyer annuel** dû par l'association à 0,51 € le m² de jardin soit 818,55 m² révisable chaque année au 1^{er} janvier sur la base de l'évolution de l'indice de l'INSEE de référence des loyers avec pour base l'indice du 4^{ème} trimestre de l'année 2010 (119,17) ;
- 3°) **d'exonérer l'association** du paiement du loyer pour la période de juillet à septembre 2011, car celle-ci n'est pas propice pour commencer un terrain potager ;
- 4°) **d'autoriser le Maire à signer** la convention de mise à disposition correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

- Les élus de l'opposition souhaitent que l'association modifie son règlement intérieur afin de limiter à 3 ans la durée de location des jardins. Cela permettra à l'association de s'assurer que le locataire remplit toujours les conditions d'attribution.*

FONCTION PUBLIQUE

Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

N° 11-137

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- 1°) Auparavant, l'agent qui assurait les permanences de la salle *Henri Brouillard* était également chargé de son entretien. Ses missions, au fil des années, ont évolué en agent chargé de l'accueil et du secrétariat de *l'Espace Galatée* et de la salle *Henri Brouillard*. Cependant, son cadre d'emploi n'a pas été modifié en conséquence. Il est souhaitable de régulariser cette situation.
- 2°) Deux chefs d'équipe du service technique ont passé avec succès le concours d'agent de maîtrise. Considérant que les fonctions exercées par ces agents correspondent à ces nouveaux grades et que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2011, ils peuvent être promus.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 23 mai 2011, **propose** :

- **de modifier**, à compter du 1^{er} juin 2011, le tableau des emplois comme suit :

Ancien emploi	Nouvel emploi
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet Emploi créé par délibération n° 05-079 en date du 25 avril 2005	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à temps complet
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet Emploi créé par délibération n° 09-093 en date du 28 avril 2009	Agent de maîtrise à temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet Emploi créé par délibération n° 08-136 en date du 29 avril 2008	Agent de maîtrise à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 11-138

BUDGET 2011 COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Par courrier en date du 11 avril 2011, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a informé les collectivités locales de l'ajout d'une nouvelle annexe relative à l'état de la dette, au sein des maquettes budgétaires.

Ce nouvel état présente une répartition de l'encours de la dette selon la typologie élaborée par la charte de bonne conduite *Gissler* entre les établissements bancaires et les collectivités locales.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 23 mai 2011, **propose** :

- **d'adopter cette annexe** et de l'adjoindre au budget primitif 2011 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Divers

N° 11-139

EGLISES - CONCERTS - FIXATION DU TARIF DES ENTREES 2011

L'organisation de concerts dans les églises en 2011 nécessite de prévoir la tarification des entrées.

C'est pourquoi, *les Commissions Petite Enfance - Jeunesse - Culture - Spectacles et des Finances*, réunies les 12 et 23 mai 2011, **proposent** :

- **de fixer** comme suit **les tarifs d'entrée** aux concerts pour l'année 2011 *-hormis pour le concert donné dans le cadre de la Journée du Patrimoine qui sera gratuit-* :

Tarif normal	10 €
Tarif réduit (<i>scolaires, étudiants et demandeurs d'emploi</i>) ...	6 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Divers

N° 11-140

ESPACE GALATEE - SAISON CULTURELLE 2012 - FIXATION DU TARIF DES ENTREES

Les Commissions Petite Enfance - Jeunesse - Culture - Spectacles et des Finances, réunies les 12 et 23 mai 2011, **proposent de maintenir les tarifs d'entrée de 2011** pour la saison culturelle 2012 à l'Espace Galatée, soit :

Goûter spectacle (jeune public) Tarif C <i>Pour Adultes</i>	6 €
Tarif B <i>Pour Jeunes</i> jusqu'à 14 ans	3 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Subventions

N° 11-141

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Le Cabinet LABESSE, chargé de la conception et du suivi des travaux de construction d'une salle de sports, a transmis un avant-projet.

L'équipement comprend notamment :

- une aire de jeux pouvant accueillir 9 terrains de badminton, un terrain de basket-ball, de volley-ball et de hand-ball permettant la réalisation de compétitions de niveaux départemental à national selon la situation des clubs
- une aire d'escalade avec équipement de niveau départemental
- des gradins à hauteur de 250 places
- 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, une salle de formation et des rangements
- une salle de remise en forme avec vestiaires.

Au stade de l'avant-projet, le coût des travaux s'élève à 3 225 229 € HT. Pour cette opération, la Commune est susceptible d'obtenir une subvention du Centre National du Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 20 % maximum, soit 645 045 €.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 23 mai 2011, **propose** :

- 1°) **d'approuver l'avant-projet** présenté par le Cabinet LABESSE ;
- 2°) **de solliciter une subvention** auprès du CNDS au titre de la création d'une salle de sports d'intérêt national, interrégional ou régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Voirie

N° 11-142

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES LANDES - DENOMINATION DE LA VOIE

Par délibération n° 11-030 en date du 22 février 2011, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession dans le domaine public des voies, réseaux et espaces verts du lotissement *le Hameau des Landes*.

Il convient désormais de procéder à la dénomination de la voie.

C'est pourquoi, *la Commission Communication*, réunie le 18 mai 2011, **propose** :

- **de la dénommer** de la façon suivante, conformément au *plan joint* :

Impasse des Ajoncs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Voirie

N° 11-143

LOTISSEMENTS LES JARDINS DES GREES, LES JARDINS SAINT-MARTIN ET L'OPERATION GROUPEE LE CLOS DES GREES MADAME - DENOMINATION DES VOIES

Par délibérations n° 11-032 et 11-033 en date du 22 février 2011, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession dans le domaine public des voies, réseaux et espaces verts des lotissements *les Jardins des Grées et les Jardins Saint-Martin*, ainsi que de l'opération groupée *le Clos des Grées Madame*.

Il convient désormais de procéder à la dénomination des voies.

C'est pourquoi, *la Commission Communication*, réunie le 16 mars 2011, **propose** :

- **de les dénommer** de la façon suivante, conformément au *plan joint* :

- *rue Angélique*
- *rue Laurier*
- *rue Serpolet*
- *allée Sauge.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Voirie

N° 11-144

DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES - CHANGEMENT DE NOM DE L'IMPASSE GOD LANDE

Actuellement, à Pont-Réan, deux rues ont des appellations qui se ressemblent.

Il s'agit de l'Impasse de God Lande et de la rue de God Lande. Cela pose des difficultés notamment pour les services de secours et de distribution du courrier.

Il est donc nécessaire de modifier le nom d'une des deux voies.

Suite au décès de Monsieur Roger PITHOIS qui, en plus de son fort investissement pour la Commune (CCAS, associations...), a été adjoint au Maire de mars 1965 à mars 1971, et considérant l'accord donné par son épouse,

La Commission Communication, réunie le 20 avril 2011, **propose** :

- **de dénommer** désormais l'Impasse de God Lande de la façon suivante :

Rue Roger Pithois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Les élus de l'opposition demandent qu'à l'avenir, des critères soient définis lorsqu'il s'agit de dénomination de voie par un nom de personne.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Aménagement du territoire

N° 11-145

ZAC DU DOMAINE DE LA MASSAYE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE POUR 2010 - APPROBATION

Par délibération n° 08-055 en date du 25 février 2008, le Conseil Municipal a notamment approuvé le dossier de création de la ZAC de la Massaye et autorisé le Maire à lancer la consultation nécessaire à la passation d'une concession d'aménagement.

Par délibération n° 09-278 en date du 24 novembre 2009, le Conseil Municipal a désigné la SADIV concessionnaire de la ZAC de la Massaye, a approuvé et autorisé le Maire à signer le traité de concession d'aménagement et ses annexes.

L'article 24 du traité de concession prévoit la remise par le concessionnaire à la Commune, avant le 15 mai de l'année n + 1, du compte rendu annuel qui comporte notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités
- le plan de trésorerie actualisé
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé
- une note de conjoncture.

C'est ainsi que, par courrier en date du 22 avril 2011, la SADIV nous a remis, pour approbation, son compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2010.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 23 mai 2011, **propose** :

- **d'approuver** le compte rendu annuel, arrêté au 31 décembre 2010, établi par la SADIV pour la ZAC du Domaine de la Massaye.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition par 20 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.
